



Partager une maison achetée ensemble mais non marié

Par dewy, le 16/09/2009 à 17:23

Bonjour, je vous expose mon problème, je vivais en concubinage dans notre maison que l'on avait achetée ensemble (document à l'appui). Nous, nous sommes séparés et il a gardé notre maison, moi je suis partie vivre chez mes parents. Depuis j'ai emménagé dans un appartement, je lui ai proposé de vendre la maison et de faire le partage, je lui ai proposé de me donner une somme d'argent (5000 euros) et je lui ai fait un papier en disant que j'abandonnais ma part de la maison, que l'on louait la maison et qu'on partageait le loyer il a tout refusé. Conclusion je dois payer un loyer d'appartement alors que je suis propriétaire d'une maison dans laquelle je ne peux pas vivre. Que puis-je faire ? Est-ce que j'ai droit à quelque chose si je ne paie plus le loyer de la maison ? Aidez-moi s'il vous plaît merci.